

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 23
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20241028-DCM_2024_10_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 28 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyril RONZE, Marie TOINON.

POUVOIRS : Guylaine FAYOLLE à Françoise BUSALLI, Christine FELIX à Gérard DI FRUSCIA, Marine TOINON à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Alain MAISSE.

Délibération n°2024 10 03

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES INDEMNITES VERSEES AU MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 14 mars 2024 constatant l'élection du maire et de six adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 15 mars 2024 portant délégation de fonctions à Mesdames Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ et Véronique GENEVRIER et Messieurs Gérard DI FRUSCIA et Pierre MARCOUX,

Vu les arrêtés municipaux en date du 15 mars 2024 portant délégation de fonctions à Mesdames Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX et Nathalie FERNANDEZ et Messieurs Alain MAISSE, Cyrille GENEVRIER,

Vu la délibération 2024_09_03 ayant pour objet le maintien de six postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération 2024_09_04 ayant pour objet l'élection de Monsieur Sébastien OLIVIER, au poste de 5^{ème} adjoint au maire,

Vu la délibération 2024_09_05 ayant pour objet le versement des indemnités de fonction de conseiller municipal d'une délégation de fonction,

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} octobre 2024 portant délégation de fonctions à Monsieur Sébastien OLIVIER,

Vu la délibération 2024_10_02 ayant pour objet le versement des indemnités de fonction de conseiller municipal d'une délégation de fonction,

Considérant que pour une commune de 3 500 à 9 999 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant la volonté de Monsieur Christian SOULIER, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que pour une commune de 3500 à 9 999 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant la volonté de Mesdames et Messieurs les Adjoint(e)s au Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (19 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions) :

- ✓ accorde à Monsieur le Maire, pour l'exercice de ses missions, une indemnité de fonctions équivalente à 33 % de l'indice terminal brut de la fonction publique, conformément au tableau joint en annexe,
- ✓ accorde à Monsieur le 1^{er} adjoint, pour l'exercice de ses missions, une indemnité de fonctions équivalente à 18 % de l'indice terminal brut de la fonction publique, conformément au tableau joint en annexe,

- ✓ accorde à Mesdames et Messieurs les 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} adjoint, chacun pour l'exercice de ses missions, une indemnité de fonctions équivalente à 16,4 % de l'indice terminal brut de la fonction publique, conformément au tableau joint en annexe,
- ✓ accorde à Mesdames et Messieurs les conseillers délégués, au nombre de 8, une indemnité de fonctions équivalente à 6,68 % de l'indice terminal brut de la fonction publique, conformément au tableau joint en annexe,
- ✓ précise que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,
- ✓ précise que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 06 novembre 2024
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Alain MAISSE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 12.11.2024
Publié ou Notifié
le : 12.11.2024

**Tableau récapitulatif des indemnités –
Conseil Municipal 28 octobre 2024
(article L.2123-20-1 du CGCT)**

POPULATION (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) :

Population légale millésimée 2021 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024

042-214202855-20241028-DCM_2024_10_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

Population municipale	3 607	3 882	4 108
Population comptée à part	49	48	64
Population totale	3 656	3 930	4 172

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation =

Maire	2 260.79
Adjoints au Maire 6 x 904.32 euros	5 425.92
Indemnité mensuelle maximale	7 686.71

II - INDEMNITES ALLOUEES

Qualité	Nom	Indemnité en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Total brut mensuel *
Maire	Christian SOULIER	33	1356,47
1er adjoint	Gérard DI FRUSCIA	18	739,89
2ème adjointe	Annie OSTARD	16,4	674,13
3ème adjoint	Pierre MARCOUX	16,4	674,13
4ème adjoint	Maryse RODRIGUEZ	16,4	674,13
5ème adjoint	Sébastien OLIVIER	16,4	674,13
6ème adjointe	Véronique GENEVRIER	16,4	674,13
Conseillère déléguée	Yvette VERNIERE	6,68	274,58
Conseiller délégué	Alain MAISSE	6,68	274,58
Conseillère déléguée	Françoise BUSALLI	6,68	274,58
Conseillère déléguée	Guylaine FAYOLLE	6,68	274,58
Conseillère déléguée	Christine FELIX	6,68	274,58
Conseillère déléguée	Nathalie FERNANDEZ	6,68	274,58
Conseiller délégué	Cyrille GENEVRIER	6,68	274,58
Conseiller délégué	Angelo MANIERI	6.68	274.58
			7663.65

* Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice

Fait à Saint Romain-le-Puy, le 06 novembre 2024

Le Maire, Christian SOULIER


